

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **06 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six septembre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Julien CORBIÈRE, le Maire

**Présents** : : Julien CORBIÈRE, Ludovic LEROY, Pierre HÉLIE, Fabrice ANDRÉ, Gérard FOURRÉ, , Ophélie MARTEL, Chantal JOURDAN, Cécile PRÉVERT, Claude SEGERS, Anne-Claire GUILLOT

**Absents excusés** : Dominique MAZZAROLO donne pouvoir à Ludovic LEROY, Irène SOBESKY donne pouvoir à Julien CORBIÈRE, Michèle BUREL, Jean-Pierre ANJOU, Hélène CORBIÈRE

**a été désigné secrétaire** : Cécile PRÉVERT

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivant à l'ordre du jour

- Vente mobilier salle des fêtes
- Subvention
- Droit de préemption

Monsieur le Maire ouvre la séance et énonce l'ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 26 juin 2023
- Projet rénovation église
- Convention UNA
- Document unique centre de gestion
- Campagne de stérilisation des chats
- Projet micro-crèche
- Maison Piquet
- Information travaux école
- Questions diverses

### **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 JUIN 2023**

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du 26 juin 2023.

Le procès-verbal du 26 juin 2023 est approuvé à l'Unanimité.

### **2- SUBVENTION (2023-48)**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Centre de secours de Domfront sera organisateur du cross départemental des sapeurs-pompiers de l'Orne le 27 janvier 2024.

Afin de récompenser les sportifs ainsi que pour l'organisation de cette manifestation, l'amicale des pompiers de Domfront sollicite une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention de 50€ à l'amicale des sapeurs-pompiers de Domfront.

### **3- VENTE DE MOBILIER SALLE DES FETES (2023-49)**

Monsieur le Maire rappelle que du nouveau mobilier a été acheté à la salle des fêtes, que les anciennes tables et chaises ne sont plus utilisées, et doivent être vendues, qu'un prix de vente doit être fixé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- de mettre en vente les anciennes chaises et tables de la salle des fêtes prioritairement aux associations de la commune
- de fixer le tarif à 40 euros par grande table, 30 euros par petite table et 10 euros par chaise.

Arrivée de madame Hélène CORBIÈRE

#### **4- DROIT DE PREEMPTION (2023-50)**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la vente du terrain sis 4 rue du Colonel Lefèvre cadastré AA63. Madame Corbière Hélène ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces terrains.

Arrivée de monsieur Jean-Pierre Anjou

#### **5- PROJET RENOVATION EGLISE**

Monsieur le Maire donne la parole à monsieur Gérard FOURRE et rappelle que les rencontres avec monsieur Berger de la DRAAC ainsi que l'attention que nous devons porter sur le problème structurel de celle-ci devient urgent.

En effet le conseil municipal doit se prononcer sur la mise en œuvre des travaux urgents que nécessite le maintien en ouverture de l'édifice et devoir confier une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de déterminer les coûts.

Le Conseil Municipal décide de demander une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'évaluer les coûts.

#### **6- CONVENTION AVEC L'UNA (2023-51)**

Monsieur le Maire informe avoir reçu, du président de l'UNA (Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles), la demande de mise à disposition d'un local afin de permettre au personnel intervenant sur la commune de déjeuner dans un local.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition le local situé près de son bureau moyennant un loyer mensuel de 50€ par mois, et de signer une convention avec l'UNA.

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- de mettre à disposition du local situé près du bureau du maire moyennant un loyer mensuel de 50€ par mois
- D'autoriser monsieur le maire à signer une convention avec l'UNA

#### **7- DOCUMENT UNIQUE (2023-52)**

Monsieur le Maire rappelle que plus communément appelé DU, c'est un document qui retranscrit les résultats des évaluations des risques professionnels de toute la collectivité et qui liste les solutions à mettre en œuvre pour les réduire.

C'est une obligation pour chaque collectivité et EPCI d'avoir un DU depuis 2001 (Décret n°2001-1016 et circulaire DRT n°6 du 18 Avril 2002 : Transcrit dans le code du travail aux articles L4121-1 à 3 et R4121-1 à 4.

Il est la base d'une véritable démarche de prévention et inscrit ainsi la collectivité dans une démarche d'amélioration continue.

Monsieur le Maire propose de se faire assister par le CDG61 pour la réalisation de ce document.

Le conseil municipal après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer le devis, une convention et l'ensemble des documents afférents à cette démarche.

## **8- CAMPAGNE DE STERILISATION DES CHATS (2023-53)**

Monsieur le Maire fait part d'une plainte d'une habitante concernant une surpopulation de chats dans un lieu-dit de la commune. Des associations ont contacter la mairie afin que la commune organise une campagne de stérilisation des chats errants.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide, compte tenu que la plainte est localisée, le conseil municipal décide de ne pas organiser de campagne de stérilisation des chats mais de lancer une campagne d'information et de sensibilisation dans le bulletin municipal et sur le site internet de la commune.

## **9- PROJET MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire donne la parole à mesdames Quilgars et Dorsy. Elles présentent l'avancement du dossier. La compétence petite enfance est une compétence communautaire, le dossier sera difficile à défendre.

Départ de monsieur Fabrice ANDRÉ

## **10- MAISON PIQUET**

Monsieur le maire donne la parole à la famille Libert afin qu'elle présente son projet : création d'une boulangerie traditionnelle, avec animation autour de la boulangerie, création d'un espace de convivialité (bar associatif, coin restauration, coin bar associatif et espace co-working. Une demande d'achat de l'ensemble de la propriété dite Piquet est faite.

Le conseil municipal trouve le dossier très intéressant, néanmoins il reste des points à éclaircir et réfléchir. Une demande d'évaluation au domaine sera demandée

## **11- INFORMATION TRAVAUX ECOLE**

Le dossier des travaux avance, les études préalables des sols ont été effectuées. Le dossier d'appel d'offre est en préparation.

## **12- QUESTIONS DIVERSES**

- Madame Guillot présente le projet solidarité séniors, sur Domfront et Champsecret, proposé par Unis-Cité

La séance est levée

Le Maire  
Julien CORBIÈRE

La secrétaire de Séance